



**SAISON ESTIVALE 2024 :**  
**PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ PRÉVU DANS LE FINISTÈRE**



# 1. UNE SAISON ESTIVALE QUI IMPLIQUE UN SURCROIT D'ACTIVITE DES FORCES DE SECURITE

## A - Le saison estivale : plus de population et de comportements à risque

Avec **plus de 2 200 km de côtes**, des sites naturels et un patrimoine exceptionnel, le **Finistère est un département très touristique, la période estivale concentrant naturellement la grande majorité de ce tourisme :**

- *un patrimoine touristique et culturel d'exception* : plages, villes et bâtiments anciens, musées et aquariums, etc. Le Finistère compte 23 offices du tourisme et de nombreuses plages de physionomies variées.
- *des activités nature accessibles* : baignade, activités nautiques, marche, randonnée, vélo, etc.
- *des manifestations culturelles d'ampleur* : passage de la flamme olympique dans le département, festivals en nombre, fêtes maritimes, animations locales, etc.

➤ **Chaque année, ce sont 5,1 millions de touristes qui visitent le département, dont 83 % de ressortissants nationaux.** En 2023, dans le Finistère, plus de 7,5 millions de nuitées (hôtels, campings et autres hébergements collectifs) ont été enregistrées pour la saison (avril à septembre).

Une dynamique en hausse de + 4% par rapport à 2022 : l'engouement pour le Finistère ne manquera pas d'être à nouveau au rendez-vous en 2024.

La période estivale donne donc lieu à des bouleversements de physionomie du département, tant en population qu'en activités, impliquant un dispositif spécifique de la part des services de l'État en particulier en zone côtière, le plus fréquentées, mais aussi dans l'intérieur des terres, hors zones urbaines.

Les comportements estivaliers peuvent aussi être plus souvent à risque : grand rassemblements, esprit festif, horaires plus tardifs, maisons laissées sans surveillance, activités nautiques, de randonnées, augmentation du trafic sont autant de facteurs d'augmentation de enjeux de sécurité.

➤ Afin de garantir la sécurité des Finistériens comme des touristes, les services de l'État mettent en place des dispositifs de sécurité adaptés aux particularités de la période estivale dans le département.

**Cet été 2024, tous les services seront comme chaque année pleinement mobilisés pour assurer la sécurité sur l'espace public, à domicile, au travail, à la plage, en mer, au restaurant, sur les marchés ou en festival.**

## 2. UN DISPOSITIF DE SECURITE ADAPTE POUR COUVRIR L'ENSEMBLE DE CES RISQUES AVEC PLUSIEURS PRIORITES FIXEES POUR LA SAISON ESTIVALE 2024

### A - La sécurisation des baignades : une action coordonnée de différents services de l'État

- La prévention des noyades et le secours en mer

**Avec 269 sites de baignade recensés dans le Finistère, le département compte plus de 8 % des baignades de métropole et outre-mer (eaux douces et salées).**

Les secteurs du bord de mer sont les plus prisés : la côte Sud Finistère avec notamment Concarneau, Bénodet, Fouesnant, la presqu'île de Crozon et la Baie de Morlaix attirent des touristes en nombre.

La baignade est une activité très prisée pendant l'été, mais qui comporte certains risques. Tous les ans, des nageurs-sauveteurs de tous horizons veillent, sur les plages surveillées, à la sécurité des baigneurs.

Sur les 269 sites de baignade cette année seront déployés **46 postes de secours (identique à 2023), financés par les collectivités et armés par le SDIS, la SNSM ou des associations.**

**En 2023, 18 noyades ont été recensées** sur les côtes Finistériennes (14 hommes et 4 femmes) dont 12 sur les mois de juillet et août. Sur les 5 dernières années, **on déplore dans le Finistère 19 noyades par an** en moyenne.

Cette année, **27 postes de secours seront confiés par 18 collectivités territoriales aux sapeurs-pompiers du SDIS 29.** Ils sont ouverts tous les jours durant la saison estivale, du 29 juin au 1er septembre 2024.

**154 nageurs sauveteurs ont été engagés en qualité de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) saisonniers** pour veiller à la sécurité des plages. **Chaque poste de secours est tenu, pendant les heures d'ouverture, par au moins trois (et jusqu'à 6) sapeurs-pompiers volontaires saisonniers.** En complément, le SDIS apporte son soutien aux élus en termes de conseils, participe aux forums métiers, participe aux actions de prévention de la noyade...

La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) armera quant à elle **18 postes de secours sur les plages et dispose de 29 stations pour le sauvetage en mer.**

**990 bénévoles de la SNSM seront mobilisés,** dont 545 opérationnels.

Pour les communes armées l'an dernier par des CRS de plages : la commune de Bénodet a conventionné avec l'association Kreiz Breizh qui mettra à disposition de la commune des nageurs sauveteurs certifiés et la commune de Pouldreuzic dispose d'un renfort de la SNSM pour armer son poste de secours.

Chaque jour durant la saison, un plongeur du Centre des sapeurs-pompiers Quimper, formé au sauvetage héliporté, est positionné à la base hélicoptère sécurité civile, de manière à optimiser les départs en mission de l'hélicoptère DRAGON 29.

*Pour être nageur-sauveteur pompier sur les plages, il faut : être âgés d'au moins 18 ans (17 ans si émancipé), être titulaires du BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) ou équivalent, du PSE 2 (premiers secours en équipe) minimum, et avoir suivi une formation ouverte à distance spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires saisonniers.*

L'activité des nageurs sauveteurs répond à **trois missions principales** :

- 📌 **la prévention**, essentiellement par des actions d'information auprès du public (emplacement du poste de secours, zone de baignade surveillée, points dangereux, niveau de surveillance, échanges avec les baigneurs...);
- 📌 **la surveillance** des zones de baignade ;
- 📌 **l'assistance** aux personnes.



#### QUELQUES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR UNE BAINNADE SANS DANGER.

Si **les causes de noyades sont multiples**, se baigner en ayant la conscience altérée, par l'alcool ou les stupéfiants, constitue un risque majeur. Pour votre sécurité, pour celle de vos proches, **adoptez un comportement responsable** avant et pendant la baignade :

- assurez-vous de votre niveau de pratique : les baigneurs doivent pouvoir garder la tête sous l'eau pendant 10 secondes au moins 3 fois de suite et pouvoir nager 10 minutes en récupérant rapidement. S'ils n'y arrivent pas, il est préférable qu'ils ne s'éloignent pas de la plage ;
- choisissez les zones de baignade surveillée ;
- informez-vous sur les conditions de baignade ;
- prévenez vos proches lorsque vous allez vous baigner ;
- restez toujours avec vos enfants lorsqu'ils sont au bord ou dans l'eau ;
- entrez progressivement dans l'eau afin d'éviter l'hydrocution ou le malaise ;
- évitez de nager au-delà de 300 mètres du rivage ;
- respectez scrupuleusement les conseils de sécurité indiqués aux abords des postes de secours, en particulier la couleur des drapeaux.

L'intervention rapide des moyens de secours est une des clés de réussite des opérations de recherche et de sauvetage.

Toute personne ayant connaissance d'un comportement manifestement imprudent ou d'un incident est invitée à le signaler, sans délai, aux services de police et de gendarmerie et aux sapeurs-pompiers en composant le 17, le 18 ou le 112.



- **La mobilisation des services de santé**

Comme chaque année, l'Agence régionale de santé (ARS) prévoit, notamment pour faire face à l'affluence de population et à l'augmentation des accidents divers, le renforcement de la régulation médicale de la permanence des soins ambulatoires (weekend et jours fériés), de la régulation du service d'accès aux soins de ville, de l'offre de soins de ville, des transports pré-hospitaliers, des retours à domicile et des transferts inter-hospitaliers. **En cas de difficulté ou de sur-affluence, l'ARS est aussi en capacité de mettre en place d'une régulation temporaire des services d'urgences par le centre 15.**

## **B - La sécurité routière, une priorité visant à limiter les comportements à risque**

En matière de lutte contre l'insécurité routière, les forces de l'ordre assurent, durant cette période estivale, des missions de prévention des infractions, par une présence accrue sur les lieux de villégiature ou de transit, et renforcent les opérations de contrôle.

**Les opérations de sécurité routière seront intensifiées durant la période estivale**, notamment lors des traditionnels chassés-croisés des vacanciers juilletistes et aoûtiers et à l'occasion des ponts fériés.

**Les contrôles d'alcoolémie, de vitesse, d'état général des véhicules et de conduites sous stupéfiants seront à nouveau multipliés** : des opérations de contrôles seront organisées en soirée, la nuit et en matinée aux abords des sites les plus à risque (centre-ville et débits de boissons, discothèques). Des consignes sont données pour des contrôles inopinés et d'initiative. Des points fixes sur les axes principaux de circulation seront également mis en place afin d'assurer une visibilité accrue et dissuasive des services des forces de l'ordre.

**En 2023, il y a eu autant de tués (43) sur les routes** même s'il y a eu moins d'accidents corporels (-12%), moins de blessés (-14%) et moins de blessés légers (-2%) qu'en 2022.

**La période estivale est malheureusement une période d'accidentologie élevée.**

**Sur le début de l'année 2024, les résultats en matière de sécurité routière dans le Finistère sont positifs**, avec une baisse des accidents corporels, des accidents mortels et des blessés. **L'objectif est de poursuivre cet infléchissement cet été.**

**En 2023, ont ainsi été réalisés 33 862 dépistages en matière de conduites addictives en juillet et en août.** En moyenne, ces contrôles se traduisent par 266 infractions mensuelles liées à l'alcool (contre 230 pour le reste de l'année) et 116 infractions mensuelles liées aux stupéfiants.

**En matière de sécurité routière, le respect des règles c'est la sécurité de tous : chacun est appelé à sa responsabilité pour éviter des drames.**

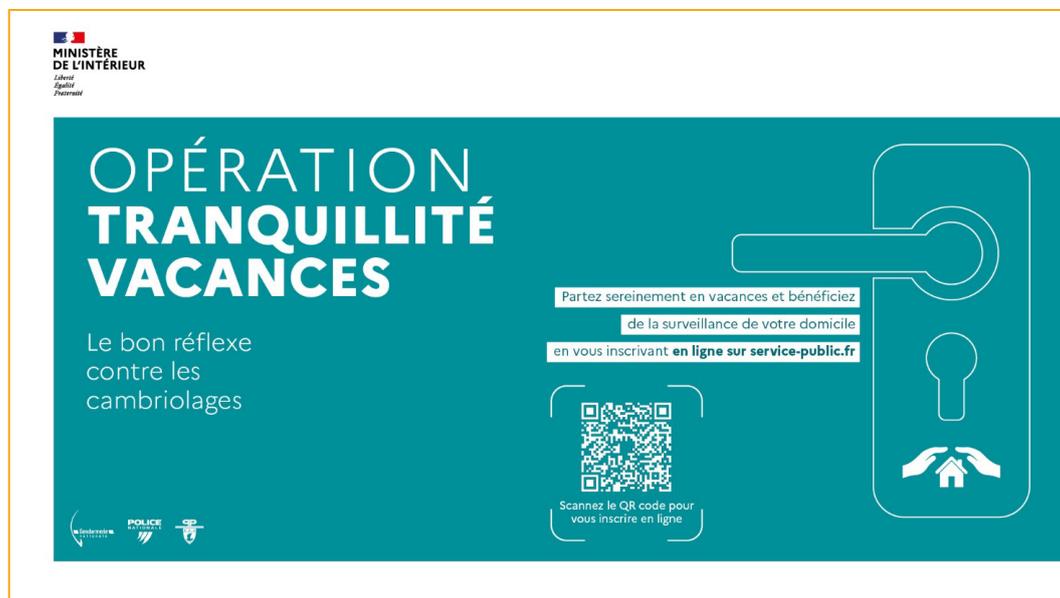
## **C - La lutte contre les violences aux biens et aux personnes par une mobilisation ciblée**

- **Atteintes aux biens et aux personnes**

**En 2023, il y a eu 392 cambriolages pendant les mois de juillet et août en zone gendarmerie et 178 en zone police.**

Les forces de police et de gendarmerie vont donc prolonger et renforcer, prioritairement la nuit, dans un but à la fois préventif et dissuasif, la surveillance des zones sensibles.

- **Opération Tranquillité vacances**



**L'Opération Tranquillité Vacances permet aux habitants lors de leurs absences prolongées, de demander la surveillance de leur domicile.** Des patrouilles de police ou de gendarmerie sont réalisées, de jour comme de nuit. **L'inscription à ce service en ligne peut se faire tout au long de l'année** même hors vacances scolaires.

Les déclinaisons locales de l'Opération Tranquillité Vacances sont renforcées, dans certains cas, par la mise en œuvre de **l'Opération Tranquillité Seniors**, qui vise à accroître la surveillance des territoires les plus exposés aux cambriolages et aux agressions des personnes âgées ainsi qu'à signaler aux services compétents les situations anormales ou d'isolement de ces aînés afin de prévenir tout acte délinquant ou l'aggravation des situations de fragilité. Cette procédure permet aux personnes âgées qui le souhaitent de bénéficier de mesures de protection particulières prenant la forme de contacts individualisés.

**La communication quant à l'opération « tranquillité vacances » sera intensifiée avant la période des congés scolaires.**

- **L'application Ma Sécurité**

**L'application « Ma Sécurité » regroupe les services de police et de gendarmerie** et est disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des téléphones, quel que soit le modèle.

Cette application accompagne les citoyens vers la solution la plus adaptée à leurs besoins. Elle offre une nouvelle possibilité d'être **assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.** L'objectif est de répondre le plus rapidement possible aux

différentes interrogations et demandes, tout en **simplifiant les échanges avec la Police et la Gendarmerie**.

Les services proposés par l'application Ma Sécurité offrent une réponse instantanée et personnalisée. En effet, **un tchat est disponible 24h/24 et 7j/7 et permet de communiquer de manière instantanée avec la gendarmerie ou la police la plus proche.**

**Les signalements « ma sécurité » peuvent être anonyme.**

**Chacun doit aussi être acteur de la sécurité en signalant la délinquance ou ses doutes.**

**En cas d'urgence, l'appel au 17 reste impératif.**



- **Protection contre les risques alimentaires et lutte contre la consommation excessive d'alcool**

**Des contrôles inopinés de restaurants et de débits de boissons seront menés dans un but de protection des vacanciers en termes d'hygiène et de consommation.**

Comme chaque année, la **Direction départementale de la protection des populations (DDPP) réalisera des contrôles lors des grands évènements culturels**, tels que les festivals, afin de vérifier le respect des règles d'information des consommateurs et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires afin de garantir un niveau élevé de protection de la santé du consommateur. Par ailleurs, **les contrôles porteront également sur la loyauté des transactions et la sécurité dans le cadre des produits touristiques, des hébergements et des activités de loisirs et l'origine des produits.**

En outre, à titre préventif, il sera systématiquement **rappelé la réglementation relative à la vente d'alcool aux mineurs**, aux responsables d'établissements vendant des boissons à emporter. **Les forces de l'ordre effectueront des contrôles renforcés.**

- **La mobilisation de la gendarmerie nationale**

**Les ressources de la gendarmerie du Finistère pour répondre aux enjeux de sécurité et de protection des populations seront importantes, grâce, notamment :**

- A la mobilisation très forte des gendarmes cet été ;
- Au renfort de **78 personnels de la réserve opérationnelle** de juillet à fin août 2024 ;

- A l'affectation, au 1<sup>er</sup> juin, de **25 élèves-gendarmes** qui auront terminé leur formation.

Le groupement de gendarmerie départemental du Finistère va mettre en œuvre un Dispositif Estival de Protection des Populations (DEPP) spécifique et sur-mesure.

Le DEPP de la Gendarmerie s'articulera autour :

- **De 2 détachements de surveillance et d'intervention (DSI), armés de 6 effectifs** et implantés au sein des communes de LANNILIS (Compagnie de BREST) et CROZON (Compagnie de CHATEAULIN)
- **D'un dispositif de renforts des effectifs au profit de 18 unités territoriales ;**
- **De l'ouverture de 7 postes provisoires saisonniers – dont 2 postes insulaires (OUESSANT et SEIN).**
- **De l'ouverture de la nouvelle brigade mobile des Monts d'Arrée au 1er juillet 2024 (+ 6 gendarmes)** avec un véhicule équipé et adapté en mobilité au service de 14 communes ;
- **De l'ouverture d'un nouveau poste provisoire à Trégunc ;**
- **De l'augmentation de la présence de voie publique avec des nouveaux moyens de mobilité** (avec 8 motos électriques).

Pour compléter cette articulation opérationnelle, les moyens du niveau groupement pourront être engagés pour renforcer les unités locales sur les secteurs et durant les périodes ciblées (équipes cynophiles par exemple).

**En zone gendarmerie, ce sont 112 047 heures qui ont été passées sur la voie publique au cours des mois de juillet et août 2023, soit 52,9 % de l'activité totale.**

- **Le déploiement des agents de la police nationale**

Cet été, les missions liées à la préservation de l'ordre public sur les sites touristiques et pour l'encadrement des festivités, seront une mission prioritaire des effectifs engagés sur la voie publique.

L'ensemble des missions de préservation de l'ordre public sera assuré grâce au **plein engagement du personnel des quatre circonscriptions de sécurité publique (Quimper, Brest, Morlaix, Concarneau)** qui seront en mesure de se renforcer mutuellement en fonction des besoins.

Les **réservistes de la police nationale** seront aussi engagés sur des missions locales afin de renforcer les effectifs présents, notamment sur **les missions de sécurisation des festivals**, s'agissant de la zone police. Ils seront également employés à des missions de police générale et à des activités judiciaires.

**En zone police, ce sont 35 115 heures qui ont été passées sur la voie publique au cours des mois de juillet et août 2023.**

- **La présence renforcée des sapeurs-pompiers**

**Durant la période estivale, le SDIS procédera au recrutement de 36 sapeurs-pompiers saisonniers.**

Ces derniers vont venir renforcer certains centres (Concarneau, Lesneven, Landerneau, Carhaix, Quimperlé, St Pol de Léon, et Douarnenez), ou permettre de disposer d'une

**équipe en garde postée** dans d'autres (Ouessant, St-Renan, Bénodet, Fouesnant, Pont-Aven, Camaret, Crozon, Châteaulin, Huelgoat, Ile de Sein, Ile de Batz, Audierne, Clohars Carnoët et Cap Caval) permettant ainsi de favoriser la rapidité des interventions et faire face à l'augmentation de la sollicitation opérationnelle.

**Pour accomplir ses missions, le SDIS utilise l'hélicoptère de la Sécurité Civile nationale nommé « Dragon 29 ».** Équipé d'un sapeur-pompier spécialisé pour les missions héliportées, cet appareil est opérationnel H24 en juillet et août.

Enfin, en réponse aux manifestations d'envergure et aux enjeux, le SDIS a également renforcé sa chaîne de commandement.



## D - La prévention au cœur du dispositif de lutte contre les feux de forêt

- Des moyens renforcés pour lutter contre les feux de forêt dans le département

La saison estivale 2023 a principalement été marquée par un feu de végétation sur la commune de Saint-Goazec, mais chacun a en souvenir les feux des Monts d'Arée en 2022.

**Pour 2024, le SDIS 29 dispose de moyens d'intervention conséquents qui ont été réévalués en 2023, à la suite des feux des monts d'Arée conformément au plan mis en place entre l'Etat et le Conseil départemental :**

- 45 camions citernes feux de forêts, 21 véhicules légers 4x4, 12 camions de grandes capacités d'eau, plusieurs drones permettant d'obtenir des vues aériennes très utiles pour combattre le sinistre,
- **L'hélicoptère bombardier d'eau « Morane » sur la période du 1er juillet au 31 août sera reconduit** pour renforcer les moyens terrestres avec un financement à 50% par le Département et à 50% par l'Etat.

**Le SDIS pré-positionnera ses moyens en tant que de besoin dans les zones à risque, des manœuvres aux côtés des agriculteurs seront organisées.**

A noter : au-delà de ces actions, le SDIS participera si besoin aux renforts nationaux pour la lutte contre les feux de forêts ; pour assurer cette mission, le détachement se compose de 20 personnels, 4 camions citernes feux de forêts et 2 véhicules légers 4x4.

- **La télédétection des feux naissants**

Le retour d'expérience des feux de végétation de 2022 a souligné, parmi d'autres éléments, **l'importance de la détection précoce des incendies**. Ainsi, comme d'autres départements français, le Conseil Départemental du Finistère, soutenu par l'État, a décidé **d'équiper le SDIS de systèmes de télédétection des feux naissants**.

**Neuf caméras ont ainsi été installées sur des pylônes ou des châteaux d'eau à travers le département**. Les images des départs de feux seront exploitées au centre de traitement des alertes du SDIS, permettant de couvrir **plus de 95 % des massifs forestiers à risques sur 225 communes**. Ce dispositif, qui devrait être inauguré en juin, permettra d'engager plus rapidement les moyens terrestres et l'hélicoptère bombardier d'eau.

Le coût total de l'opération s'élève à 2 400 000 €, financé à 80% par le pacte capacitaire et le fond vert de l'Etat.

## **E – La sécurité des festivals et grands rassemblements**

**Le Finistère est traditionnellement au 1er plan au niveau national sur le sujet des grands rassemblements festifs : l'année 2024 sera particulièrement riche en la matière.**

**Ces rassemblements** nécessitent la mise en place de dispositifs de sécurité spécifiques.

De juin à août 2024, auront lieu :

- **Le passage de la Flamme Olympique** dans le département, le 7 juin
- **Astropolis** à Guilers, du 26 au 30 juin
- **Festidreuz** à Fouesnant, du 5 au 7 juillet
- **Les Vieilles Charrues** à Carhaix, du 11 au 14 juillet
- **Brest 2024 - Fêtes Maritimes** à Brest, du 12 au 17 juillet
- **Le Festival de Cornouaille** à Quimper, du 18 au 21 juillet
- **Le Bout du monde** à Crozon, du 2 au 4 août
- **La Fête du Bruit** à Landerneau, du 9 au 11 août
- **La Nuit des Etoiles** à Tréfléz, du 15 au 17 août
- **Le Motocultor** à Carhaix-Plouguer, du 15 au 18 août

**Les services de l'État seront mobilisés pour assurer la sécurité autour de ces événements avec notamment :**

- Le SDIS, qui mobilisera **374 agents** : ce qui rend cette année particulière, c'est notamment les événements "Fêtes maritimes" et les "Vieilles Charrues" se déroulent simultanément, nécessitant la mobilisation de **124 sapeurs-pompier** ;

- **36 effectifs de la police de Brest** qui seront quotidiennement engagés sur les Fêtes Maritimes ;
- Un **renfort mutuel des forces de police et de gendarmerie** qui est prévu au besoin pour les Fêtes Maritimes, les jeudis du Port, les Vieilles Charrues et la Fête du Bruit ;
- Des **dispositifs opérationnels qui seront mis en place en lien et coordination avec les organisateurs**, dans le cadre du DEPP.

Par ailleurs, la **force Sentinelle pourra être déployée sur certains grands évènements** dans le cadre de la lutte antiterroriste.

Le phénomène des rave-parties fera, en outre, l'objet d'une vigilance toute particulière des services en raison des risques et comportements addictifs accrus pendant la période estivale.

- **Focus : le passage de la flamme Olympique**



Le 7 juin le Finistère a rendez-vous avec les jeux Olympiques et Paralympiques: **la flamme traversera le département en sept points emblématiques** avant d'embarquer vers les Antilles depuis le port de Brest.

Autant de sites et d'animations pour lesquelles les forces de sécurité publique et civile seront pleinement mobilisées.

**Ainsi, durant l'été 2024, les forces de sécurités intérieures, le SDIS et tous les services de l'Etat seront mobilisés dans les mêmes proportions que les années précédentes.**

## Contact :

Bureau de la communication interministérielle  
Tél : 02 90 77 20 23 (22 ou 21)  
Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)  
42, boulevard Duplex  
29320 Quimper Cedex



Préfet du Finistère



@Préfet29



Préfecture du Finistère

